

Cugy (VD), le 29 avril 2004

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 29 avril 2004

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (François Gillièron)

Construction du nouveau collège

Lors de la séance du Conseil communale du 12 février 2004 vous avez voté, sur proposition de M. Philippe Schmittler, d'une part, et de M. Pierre-André Duvanel, d'autre part, de solliciter une nouvelle estimation prévisionnelle du coût du collège prévu de, rappelons-le, 12 classes et d'une salle de gymnastique VD3, projet arrêté dans le cadre des discussions et des accords entre les autorités scolaires de l'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne et l'autorité cantonale, le tout résumé par une lettre de Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la Formation et Jeunesse (DJF).

Nous avons pris contact avec M. Pierre Jaccard Directeur général adjoint à la Direction de l'Organisation et de la Planification de la DGEO avec lequel nous avons eu un entretien le mardi 09 mars 2004 au cours duquel M Yves Lambercy, responsable de l'unité Organisation était également présent. Notre Commune était représentée par Mme Jacqueline Franzini, M. Yvan Allemand et votre syndic.

Nous avons eu de nombreux renseignements techniques, administratifs, et pratiques sur l'organisation de la DGEO, en place depuis près de deux ans. Cet entretien nous a conforté dans la décision prise de construire un collège de 12 classes, salles annexes et salle de gymnastique VD3.

Par ailleurs, nous avons fait part à nos interlocuteurs de la décision du Conseil communal et avons confié le mandat d'établir une nouvelle estimation sur la base du dossier présenté à l'Organe délibérant. Par l'intermédiaire de la DGEO, ce dossier a été transmis à Mme Margareta Opran, architecte attachée au Département des Infrastructures (DINF), Service des bâtiments, monuments et archéologie, Section Etudes et Réalisations, Ayant une certaine expérience en matière de constructions scolaires.

Cette estimation nous parviendra très prochainement.

Entre-temps, dans le cadre de l'examen des comptes des Etablissements primaires et secondaires du Mont-sur-Lausanne, les syndics de nos cinq communes, organe de contrôle de ces deux comptabilités, se sont réunies le mardi 20 avril dernier. Précisons que la Commune de Lausanne pour le hameau de Montheron fait part de ses observations éventuelles à réception des comptes déjà. Au cours de cette réunion, M. Daniel Grosclaude, syndic de Mont-

sur-Lausanne a profité de la présence de ses collègues pour faire un dernier tour de table sur la construction envisagée.

M. Jean-Claude Noverraz, municipal en charge de la direction des écoles du Mont-sur-Lausanne, a présenté un rapport dont il a fait état lors d'une récente séance du Conseil communal dont les membres sont, bien sûr, intéressés en ce qui concerne une construction au Mont-sur-Lausanne, liée à la problématique des VSB devant quitter Lausanne et une construction à Cugy (VD).

Effectivement, si le projet du Mont-sur-Lausanne devait se réaliser immédiatement et que celui de Cugy (VD) le soit aussi, le risque d'un excédent de classes au Mont existe. La configuration de la construction du Mont-sur-Lausanne représenterait une dépense de l'ordre de 25 millions. Par ailleurs, le choix du site pour le collège n'est pas arrêté et fait actuellement l'étude de réflexions.

Suite à la lettre de Mme Anne-Catherine Lyon, il ressort que le partage de l'Etablissement en deux aura, pour conséquence, la nomination d'un deuxième directeur mais cette démarche n'est pas dans les compétences communales et le DJF pourrait utiliser le décanat par exemple.

M. Jean-Claude Noverraz termine son information faite au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne comme suit :

« Cette prise de position est très intéressante pour nos besoins en locaux, dans l'immédiat, son très nettement revus à la baisse. mais il ne faut pas perdre de vue que, à moyen et long terme, il faudra construire et le choix du site doit être pensé pour du long terme avec un bâtiment qui puisse être agrandi selon les besoins ».

En conclusion de cette réunion, M. Daniel Grosclaude, syndic, a informé les communes de l'Etablissement que la Commune du Mont-sur-Lausanne suspendait l'étude demandée à un architecte pour préparer un dossier de concours et demandait à la Commune de Cugy (VD) de poursuivre la construction telle qu'envisagée permettant ainsi de réaliser le but commun dont nous étudions la structure décidée depuis près d'une année puisque le Conseil exécutif et les syndics avaient décidé, le 14 mai 2003, de prévoir le collège primaire et secondaire à deux voies sur notre territoire communal, projet avalisé par le DJF.

Nous poursuivons la préparation de construction du collège de Cugy (VD) tel qu'il figure dans le préavis. Une construction supplémentaire de 4 à 5 classes VSB doit être envisagée comme annexe ou construction immédiate, mais le vu le délai et le coût, il apparaît préférable à tous les points de vue, de reporter de quelques années cette construction, par ailleurs possible sur le même site.

Plan de quartier du lieu-dit « Es Chesaux »

Dans le cadre de la préparation du préavis à élaborer pour la présentation de cet objet à l'Organe délibérant après passage pour étude auprès de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, les oppositions ont été transmises à Me Alain Thévenaz, avocat, qui, rappelons-le, conseil la Commune dans certains travaux pour présentation des réponses aux dites remarques et oppositions.

Après avoir examiné ces divers documents, les promoteurs ont rectifiés quelque peu leur projet, notamment en matière de hauteur.

A ce jour, le dossier complété en matière des oppositions est quasiment prêt.

L'étude financière faite par la fiduciaire Ofisa à l'époque a été réactualisée.

La convention avec les promoteurs est en cours de modification.

Le dossier complet va ainsi pouvoir être adressé; aux deux commissions citées ci-avant pour étude et rapport. La Commission d'urbanisme recevra également ce dossier complet.

Nous pourrions donc fixer ultérieurement une date pour la présentation de ce dossier au Conseil communal.

2. BATIMENTS COMMUNAUX (Yvan Allemand)

Entretien, transformation et rénovation de la Maison villageoise – parcelle RF n° 31

Depuis le début de cette année, les différents travaux ont été entrepris :

Ventilation et chauffage :

Le monobloc de ventilation, qui ne pèse pas moins de 1300 kg a été entreposé sur les hauteurs de la scène. Depuis l'extérieur, on peut apercevoir, sur la face sud du toit, l'imposante cape du monobloc. Les grilles de ventilation ont été posées, L'installation du tableau électrique ainsi que tous les raccordements sont en cours. La ventilation sera ainsi prête à fonctionner dès que la nouvelle chaudière sera installée. Il faudra encore être patient car dans le but d'éviter les frais d'une installation de chauffage provisoire – prévus dans le budget, nous allons attendre le moment opportun où le chauffage ne sera plus nécessaire et installer la chaudière définitive.

Travaux de canalisation et séparatif

Comme mentionné dans le rapport de gestion de l'exercice 2003, il s'est avéré que les eaux claires et usées n'avaient pas été mises en séparatif. Avant d'entamer les travaux d'extension de la cuisine, nous avons profité de faire le nécessaire avant les transformations et la coulée de la dalle. Il est évident que ces travaux ne feront pas partie des frais de transformation de la Maison villageoise.

Construction de l'annexe – création de deux blocs sanitaire au 1^{er} et 2^{ème} étage

A ce jour, les travaux de maçonnerie, de charpente et de ferblanterie sont terminés. Ces quatre prochaines semaines verront la pose des appareils sanitaires, du carrelage et des dernières finitions.

Extension de l'office du 1^{er} étage – création des douches et de la loge des artistes

Toute la partie maçonnerie est terminée. Le monte-plats est installé et fonctionnel. Quelques petits réglages sont en cours. Nous avons agrandi la largeur du passe-plat qui est porté à 150 cm comme l'on souhaité un bon nombre d'utilisateurs lors de la séance d'information qui avait été organisé par la Municipalité.

A ce sujet et dans le but de consulter les principaux utilisateurs, la Municipalité a organisé une rencontre avec les Présidents des sociétés locales ainsi que la Commission consultative pour les travaux de rénovation. Monsieur G. Jenni, architecte était présent et a pris note des désirs et autres vœux des participants.

A la suite de cette séance et à la réception de devis et des plans d'extension de la cuisine et de l'office, une nouvelle rencontre a été organisée avec la Commission consultative. Cette dernière a débouché sur une étude complémentaire. Nous sommes, actuellement, dans l'attente des résultats de ladite étude et dans l'intervalle, les travaux dans ces locaux ont été suspendus.

Deux points qui ont leurs importances

D'une part, il est à souligner que ce chantier est à considérer comme occupés partiellement par les sociétés locales et par les soirées théâtrales et que les diverses occupations des locaux ont toujours été respectées.

Bravo et merci à notre concierge, Mme Myriam Morel ainsi qu'à nos employés communaux pour les nettoyages fréquents et indispensables et remerciements aux maîtres d'état qui ont toujours respectés ces arrêts de chantier.

Dans un autre chapitre et à ce stade des travaux, il est à noter que le poste « divers et imprévus » est toujours en équilibre avec les travaux complémentaires commandés en cours d'exécution.

Collège de la Chavanne

Comme cela a été le cas dans le courant de l'année 2002, nous avons adjugé à Microscan Service SA, des travaux de prélèvement de poussières aérosol dans le hall d'entrée du collège. Cette analyse sert à déterminer la présence éventuelle de fibres d'amiante respirables dans l'air ambiant.

Sans rentrer dans le détail de la méthode analytique qui, précisons le, est très complexe, nous pouvons, sans hésitation, vous donner le résultat suivant :

Aucune fibre d'amiante n'a été observée.

3. CIMETIERE (Daniel Bally)

Le mur du cimetière s'est dégradé rapidement ces derniers mois.

A l'angle de la rue du Village et du chemin de la Combe, ainsi que vers le milieu de la longueur côté chemin de la Combe, ainsi que vers le milieu de la longueur côté chemin de la Combe, les parpaings (pierres) étant poussés vers l'extérieur.

Une réparation rapide s'impose sur une longueur d'environ 11 m^l. Il s'agit de consolider l'arrière du mur par un bétonnage et de reposer correctement les pierres.

Cette dépense imprévisible et urgente a été décidée par la Municipalité qui a attribué ce travail à l'entreprise Gérard Matile de Cugy (VD) pour un montant estimatif de Fr. 16'300,-- taxes comprises.

4. SECURITE ROUTIERE (Gilles Renaud)

Une notice technique intermédiaire sur l'étude générale de modification du trafic, faisant l'objet du préavis municipal n° 24/2003, nous a été présenté par M. Jean-Marc Dupasquier, ingénieur, du bureau d'ingénieurs-conseils Transitec SA, lors de la réunion de l'Exécutif du lundi 26 avril dernier. Suite à cette séance, la Municipalité a décidé de transmettre, à chaque membre de votre Organe délibérant un exemplaire de ce document de travail, document qui sera présenté et expliqué par M. Jean-Marc Dupasquier lors de votre séance du 27 mai prochain

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

F. Gillièron

J.-M. Goumaz